Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le 04/12/2025
ID : 031-213101876-20251118-DM2025_15B-AR

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Thème	**1.1 Marchés publics**	Décision Municipale du 18 novembre 2025 Acte n° **DM 2025-15**
Objet	**Travaux d'installation d'eau chaude sanitaire solaire pour les vestiaires du terrain de football des Boulbènes**	

DÉCISION MUNICIPALE

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 *(n° 2020-064)* adoptée en application de ces articles, dont la dernière modification a été actée par délibération du 16 mai 2024 (*n° 2024-062*),
Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Considérant qu'il convient de désigner un prestataire pour les travaux d'installation d'eau chaude sanitaire solaire dans les vestiaires des tribunes du terrain de football des Boulbènes.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché pour les travaux d'installation d'eau chaude sanitaire solaire dans les vestiaires des tribunes du terrain de football des Boulbènes.

Société BSB GENIE CLIMATIQUE
20 Bis, avenue du Comminges
31270 CUGNAUX

Pour un montant de 20 554,30 € HT soit 24 665,16 € TTC.

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)